



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relatif au déclassement du domaine public communal d'une partie d'un parking public et de son aliénation

Conformément au code de la Voirie Routière et notamment l'article L141-2 et suivants et l'article R141-4 et suivants et en exécution de l'arrêté municipal de la commune de DENAIN n°2020-3/URB en date du 23 septembre 2020 portant ouverture de l'enquête publique, il sera procédé à une enquête publique.

Elle se déroulera :

Du 16 novembre 2020 à 09h00 au 2 décembre 2020 à 17h30
à l'Hôtel de Ville – 120 rue de Villars – B.P. 50723 DENAIN Cédex
aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie

Durant cette période, toute personne pourra consulter en mairie le dossier d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public communal d'une partie du parking public situé entre la rue de Villars, Entrée Sud et une voie nommée longeant le parc Emile Zola et de son aliénation.

Les requêtes et observations pourront être consignées :

- sur le registre d'enquête mis à disposition du public en mairie
- par courrier à :

Hôtel de Ville de DENAIN
A l'intention du Commissaire Enquêteur
Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective
120 rue de Villars
B.P. 50213
59723 DENAIN Cédex

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, pour la version papier, obtenir communication partielle ou totale des dossiers de l'enquête auprès de la mairie de DENAIN (Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective)

Monsieur Stéphane DEVOUCOUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur sera à disposition du public lors de ses permanences qui seront organisées en mairie les :

- lundi 16 novembre 2020 de 9h à 11h45
- mercredi 25 novembre 2020 de 14h à 17h30
- mercredi 2 décembre 2020 de 14h à 17h30

A l'issue de l'enquête publique et dans un délai réglementaire d'un mois, le commissaire enquêteur remettra à la commune son rapport et ses conclusions. A l'issue de la procédure, le conseil municipal se prononcera par délibération sur le déclassement et la cession d'une partie partie du parking public situé entre la rue de Villars, Entrée Sud et une voie nommée longeant le parc Emile Zola.

Le rapport et les conclusions seront également disponibles et consultables en mairie auprès de la Direction Urbanisme, Affaires Foncières et Prospective dès leur réception durant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.